

Nouveaux Cahiers du socialisme



Philippe Crevier, Hubert Forcier et Samuel Trépanier (dir.),
Renouveler le syndicalisme. Pour changer le Québec, Montréal,
Écosociété, 2015

Wilfried Cordeau

Numéro 16, automne 2016

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/82669ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif d'analyse politique

ISSN

1918-4662 (imprimé)

1918-4670 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Cordeau, W. (2016). Compte rendu de [Philippe Crevier, Hubert Forcier et Samuel Trépanier (dir.), *Renouveler le syndicalisme. Pour changer le Québec*, Montréal, Écosociété, 2015]. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, (16), 234–237.

**Philippe Crevier, Hubert Forcier et Samuel Trépanier (dir.),
Renouveler le syndicalisme.
*Pour changer le Québec, Montréal, Écosociété, 2015***

WILFRIED CORDEAU

Le mouvement syndical, et l'idée même de syndicalisme, ont la vie bien dure. Au Québec pourtant, ce mouvement jouit d'une place honorable : le taux de syndicalisation, oscillant autour de 40 % de la main d'œuvre depuis plus de 30 ans, demeure le plus enviable d'Amérique du Nord; le mouvement syndical reste historiquement et incontestablement associé au mouvement de modernisation et aux progrès sociaux du Québec; il influence de manière constante les conditions du marché du travail; il constitue objectivement, avec le mouvement étudiant, le levier politique et social le plus largement démocratique qui puisse exister dans notre société, en dehors des institutions parlementaires. Malgré cela, et comme bien des institutions sociales, il vit une crise presque permanente depuis quelques décennies. Crise d'autant plus profonde que, à la recherche du saint Graal de son propre renouveau, le mouvement peine à se réinventer de manière large, en dehors d'expériences à petite échelle qui ne parviennent pas à renverser une tendance lourde.

Dès lors, la question de l'action syndicale, à la fois de sa fonction, de sa place et de sa forme dans la société contemporaine, s'impose dans l'urgence d'une redéfinition fondamentale. En fait, loin d'être archaïque, démodé et devenu caduc comme le prétendent les chantres de la droite et du *statu quo* social, le mouvement syndical apparaît plus pertinent que jamais, dans la mesure où une critique à la fois franche, rigoureuse et constructive, ancrée à une analyse de la conjoncture contemporaine et exercée dans une profession de foi progressiste, pourrait lui promettre une refonte structurante et durable. C'est à cette réinvention, dont l'urgence n'est plus à démontrer, qu'une douzaine d'auteur-es, fervents militants et partisans de la transformation sociale par des leviers ouvriers démocratiques et combatifs, invitent à s'atteler dans *Renouveler le syndicalisme*.

Pour une critique progressiste et constructive

Le mouvement syndical se serait d'une part réfugié dans l'aventureuse position de repli du partenariat social, et d'autre part éparpillé dans la recherche infructueuse de voies de renouvellement statiques plutôt que de prendre la mesure du nouveau paradigme socioéconomique dont il est victime et d'en relever les défis à bras-le-corps. Comme s'il se trouvait dans l'oeil du cyclone,

la réaction globale du mouvement donne à penser qu'il se résigne à s'accrocher aux symptômes, quand son existence même est menacée par des causes plus profondes qui semblent le dépasser. Autrefois fer de lance de la société civile, le mouvement aurait tout simplement perdu l'initiative des luttes et de la remise en cause de l'ordre économique et social, ce qui était pourtant sa force historique.

La critique des auteur-es du recueil, à cet égard, est plutôt sévère. Certes, ils et elles reconnaissent la valeur de l'architecture sociale et démocratique sur laquelle le mouvement s'est organisé depuis les années 1960 et l'importance des gains qu'il a obtenus. Cependant, la crise actuelle du mouvement révèle à leurs yeux non seulement les limites de ce modèle d'action, mais dévoile à quel point il semble désormais tributaire des concessions ou contraintes du « compromis fordiste » dont il est l'héritier.

Premièrement, la mise en place d'un régime similaire au modèle américain du *Wagner Act* (1935), qui confie à l'État l'encadrement et même l'arbitrage des rapports de force entre intérêts patronaux et ouvriers, a pu favoriser la stabilisation et la croissance du mouvement syndical à court terme, mais en aurait aussi favorisé la bureaucratisation à long terme. Crevier et coll. voient dans l'institutionnalisation et la judiciarisation des relations de travail le passage du syndicalisme en tant qu'enjeu politique, situé au cœur de rapports de pouvoir au sein des modes de production, vers un enjeu technique, transféré aux mains d'experts, qui vise l'aménagement de ces rapports plutôt que leur remise en cause. La perte de combativité syndicale découlerait en partie de cette dépolitisation des rapports de force dans le procès de travail qui favoriserait, par ailleurs, une gouvernance plus corporatiste de l'action syndicale. Les enjeux devenant dès lors plus spécialisés, plus technocratiques et moins politiques, les auteur-es estiment que la « logique assurantielle », par laquelle certaines organisations se réfugient dans un rôle de fournisseurs de services plutôt que de mouvement social, contribue à la dépossession tranquille de la chose syndicale des membres de la base. Celle-ci accentue la distance, voire la rupture, qui les sépare de leurs dirigeants et dirigeantes, scellant un cercle vicieux qui réduit la lutte et le débat démocratique à la marginalité, au bénéfice de calculs d'intérêts immédiats qui servent le plus souvent l'appareil plutôt que la collectivité des travailleurs et des travailleuses.

Deuxièmement, selon les auteur-es, au nom de la pacification des relations du travail, le « compromis fordiste » aurait sacrifié le rapport de force politique des travailleurs et des travailleuses que leur conférait la liberté de grève, au bénéfice d'un encadrement légaliste qui réduit la marge de manœuvre des forces ouvrières et la confine à la seule négociation collective. Cette concession, confirmée par la consécration des « services essentiels » et la multiplication des lois spéciales répressives, destinées à briser les mouvements sociaux, a certainement contribué à dépolitiser les relations de travail, à marginaliser la contestation des rapports de production, à décourager les travailleurs et travailleuses et, à terme, à réduire

la capacité de mobilisation des organisations et à désolidariser ce qui constituait autrefois une communauté d'intérêts et de destins.

Troisièmement, en jouant le jeu du partenariat social pour préserver les emplois et les acquis institutionnels durant la période de crise et de restructuration économique des années 1980 et 1990, le mouvement serait lentement mais sûrement passé d'une stratégie offensive à une stratégie défensive de plus en plus difficile à renverser. En se retranchant sur des luttes sectorielles distinctes, cette stratégie aurait favorisé l'effritement de la lutte globale, au fur et à mesure que les attaques gouvernementales et patronales s'en prenaient isolément aux groupes et mouvements sociaux, les divisant pour mieux régner. Dans ce contexte, la mobilisation s'avère de plus en plus difficile, même en période de négociation ou de crise sociale, notamment parce que l'individualisme, l'utilitarisme et une certaine idéologie dominante dans les médias de masse provoquent dans les rangs plus de résistance que ne peuvent en surmonter les stratégies de communication ou d'éducation syndicale et politique mises de l'avant – et dont il importe par ailleurs de repenser la fonction et les fondements.

Un mouvement à repenser

Au final, critiquent les auteur-es, si les organisations syndicales québécoises sont encore bien établies, leur position de force est très relative, tant sur le plan démocratique, politique que syndical. Même dans les relations de travail, les gains ne sont pas toujours significatifs et se mesurent de plus en plus souvent à l'aune des reculs potentiels qu'ils ont permis d'éviter.

Ainsi, une réflexion autocritique urgente et profonde doit désormais être entreprise afin de repositionner, voire reconvertir, le mouvement syndical. À lire Crevier et coll., si le mouvement syndical a perdu l'initiative, c'est qu'il a péché par excès d'orgueil de trois manières : en privilégiant l'institutionnalisation d'une logique de services et de relations de travail aux dépens de la lutte des classes; en optant pour le repli défensif dans un contexte de restructuration économique et d'offensives contre les acquis sociaux; et, finalement, en cultivant le partenariat social au nom de la paix industrielle dans une période de déconstruction sociale. Pris dans le ressac de ses propres reculs stratégiques, le mouvement doit immédiatement, selon les auteur-es, se réinventer à plus d'un titre.

Une telle démarche nécessite une nouvelle théorisation, ou une repolitisation de la conception du mouvement, ainsi qu'un repositionnement philosophique et stratégique de l'action syndicale. En ce sens, le nécessaire renouveau syndical ne peut plus se contenter de micro-expériences cherchant à s'accommoder ou à s'adapter au postfordisme, mais doit au contraire reposer sur une discussion large quant à la stratégie globale à mettre en œuvre pour lui faire échec, tant dans les milieux de travail que sur la scène politique et sociale.

À cette fin, Crevier et coll. appellent les travailleurs et les travailleuses à renouer avec une conception globale et libre de l'action syndicale, largement inspirée du syndicalisme de combat et tournée vers la transformation sociale.

Cette posture exige de renouveler en profondeur et de ramener en avant-plan la démocratie syndicale au bénéfice d'une certaine décentralisation, voire d'une conception de formes horizontales de pouvoir syndical. Dès lors, la nécessaire augmentation du pouvoir des membres dans et sur leurs milieux de travail, unité de base du mouvement, appelle une action syndicale plus directe et constante. De même, la solidarisation des luttes dans et hors des milieux de travail exige de renouer avec les mouvements sociaux à tous les échelons et au-delà des intérêts corporatistes pour favoriser une lutte intersectorielle globale, par la résurgence d'une société civile des mouvements sociaux unis. À cette fin, les organisations doivent réactiver des programmes d'éducation syndicale et populaire, qui font une large place à la conscientisation politique et à la maîtrise des leviers démocratiques, et préparent les membres à la militance, à la solidarité et à la mobilisation.

Enfin, à l'heure de la triple crise globale (économique, politique, environnementale) à laquelle le mouvement, selon Crevier et coll., est désormais confronté, la délicate question d'un vecteur politique (parti) ouvrier se pose avec urgence et doit être débattue sans complexe, si le mouvement souhaite réalistement définir et porter sa vision alternative de la société jusqu'aux portes du pouvoir et transformer les institutions en faveur d'un modèle social plus démocratique, plus juste et plus durable. Cela exige des organisations syndicales et sociales qu'elles réinvestissent les leviers électoraux et parlementaires, et militent activement et sincèrement pour une réforme des institutions démocratiques, à commencer par le mode de scrutin.

**Lesley J. Wood, *Mater la meute.*
La militarisation de la gestion policière des manifestations,
Montréal, Lux, 2015**

JOZEF FLEURY-BERTHIAUME

Avec la publication de son dernier ouvrage, l'auteure, militante et professeure de sociologie à l'Université York de Toronto, approfondit l'analyse des mouvements sociaux et l'évolution des dispositifs de contrôle qui en découlent. Wood revient à la charge en se penchant sur le phénomène précis de la militarisation de la gestion policière des manifestations. Cette lunette d'analyse exige de revenir sur plusieurs thèmes déjà abordés afin d'offrir une compréhension élargie des dynamiques complexes qui traversent l'histoire récente de la police nord-américaine. Elle porte ici une attention particulière sur l'évolution organisationnelle des corps policiers (professionnalisation, internationalisation et alliance avec le secteur privé d'armement) et de leurs